

Les nouveaux taux d'imposition...

Taxe d'habitation :	13,53
Taxe foncière :	16,47
Taxe foncière non bâti :	38,65

Les tarifs des services

Salle polyvalente

Chaucennois avec cuisine :	260 €
Chaucennois sans cuisine :	180 €
Extérieur avec cuisine :	420 €
Extérieur sans cuisine :	290 €
Caution :	500 €

Cimetière

Case columbarium duré 30 ans,	
Urne 4 places :	750 €
Urne 2 places :	400 €
Concession cimetière le mètre superficiel	
15 ans :	42 €
30 ans :	56 €
50 ans :	105 €

Les tarifs des services eau - assainissement

De 0 à 120 m3 :	1,42
De 120 à 140 m3 :	1,27
Au-delà de 400 m3 :	1,20
Modernisation des réseaux :	0,15
Redevance pollution :	0,29
Redevance prélèvement :	0,06
Location compteur par an :	25,80
Assainissement par m3 :	1,42
Assainissement part fixe :	53,00
Assainissement non collectif :	41,50

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement payable en un seule fois :

1100,00

Dans ce numéro :

Les budgets 2017

1

Vie communale et inter-communale....

2,3,4



Le budget communal 2017 : de nouvelles charges des ressources en moins...

Les ressources : le produit de la fiscalité

Evolution des bases : 2016 : 924 138 €, passage à 941 700 € pour 2017 soit +1,9%.

Evolution de la fiscalité : base x taux communal : 2016 : 137 583 €, passage à 140 684 € pour 2017.

Evolution des taux communaux : +1% pour 2017 soit 142 091 €.

Une augmentation de 1% de la fiscalité génère 1 407 € de recettes nouvelles.

De nouvelles baisses de dotations :

Baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) passage de 34 154 € à 28 714 € soit 5 440 € en moins par rapport à 2016, et près de 50% de baisse depuis 2013..

De nouvelles charges, des ressources en moins :

- Instruction droits de sols : 5 000 € estimé
- Cotisation service aux communes de la CAGB : 1 512 €
- Cotisation Ad@t : 360 €
- Sivom besoins supplémentaires pour 2017 : 5 229 €
- Halte garderie

Total des ressources en moins : 17 541 €.

Notre capacité à autofinancer de nouveaux investissements subit ces nouvelles baisses de recettes et l'augmentation de dépenses nouvelles. Les excédents antérieurs reportés nous apportent l'assurance de financer les travaux de mise aux normes de Centre de vie. Toutefois cet investissement ne sera pas réalisé avant de connaître l'évolution du dossier d'une école A.C.N.

Les principaux travaux d'investissement concerneront :

- De la voirie (reprise du Chemin Essart Buzon)
- Le programme d'aménagement de la Lanterne, si la compétence travaux sur les rivières le permet
- L'amélioration du terrain de sport (reprise du terrain de boules et création d'un espace détente)
- Extension du columbarium
- Notre participation financière à l'étude de faisabilité d'une 'école intercommunale en complément des participations d'Audeux et Noironne.

Le budget eau-assainissement 2017...

Ce budget sera peut-être le dernier budget 'eau-assainissement' voté par la commune puisque le transfert de cette compétence à la GAGB est prévu pour 2018. Les tarifs appliqués actuellement à Chaucenne étant dans la moyenne des tarifs CAGB, ceux-ci seront sans changements hormis le coût de la redevance assainissement qui passe de 1,39 € à 1,42 €/m3. A noter qu'il n'y a pas de TVA facturée actuellement pour les communes en régie, après transfert de la compétence celle-ci sera de 5,5%.

Dans ce transfert, il est évoqué aujourd'hui l'affectation d'un coût 'eaux pluviales', qui restera à la charge des communes. Les différentes méthodes de calcul font débat entre les communes et la CAGB. Malgré notre réseau séparatif et un linéaire peu important le coût à supporté estimé serait relativement important. A suivre donc.

Vie communale et manifestations...

Délivrance des cartes d'identité à compter du 23 mars 2017...

Le gouvernement a décidé de délivrer des cartes d'identité biométriques comme pour les passeports. Ces cartes d'identité ne peuvent être réalisées que dans les communes équipées d'un dispositif de recueil et sur rendez-vous préalable

Elles sont au nombre de 23 dans le Doubs (voir carte jointe). La commune de Chauenne a effectué une demande d'équipement du dispositif de recueil, cela lui a été refusé au motif que le nombre de communes équipées était suffisant....L'affiche jointe mentionne un gain de temps. Cette mention laisse perplexe car prendre rendez-vous dans une mairie équipée du dispositif de recueil, s'y rendre personnellement, et aller chercher, toujours au même lieu sa carte d'identité, nécessitera au minimum deux déplacements à une distance de 9 Km (Chaucenne-Ecole-Valentin). L'affiche jointe mentionne également que vous pourrez pré-saisir votre dossier sur internet <https://www.service-public.fr/> mais cela ne vous économisera aucun déplacement.

Il vous est recommandé :

- de prendre vos dispositions, les délais pourraient sérieusement s'allonger, car il est à craindre un engorgement des services des mairies concernées (attention aux jeunes qui doivent passer un examen cette année, à tous ceux qui souhaitent partir à l'étranger pour les vacances...).

- de bien vous munir des documents nécessaires à l'établissement de la carte, originaux et photocopies (photos récentes normalisées, justificatif de domicile mentionnant la bonne adresse...).

Je vous rappelle que la carte d'identité ou le passeport sont les seuls documents permettant de justifier son identité pour se rendre à l'étranger. Ce sont aussi ces documents qui sont demandés pour passer des examens ou concours, s'inscrire à pôle emploi, obtenir une carte vitale.....



Les communes équipées à proximité de Chauenne...

Centre de loisirs Audeux Chauenne Noironte pour les 3 à 12 ans du lundi 24 au vendredi 28 avril 2017 à Chauenne

En partenariat avec le SIVOM, Les Francas organisent un accueil de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 avec restauration si besoin (un accueil échelonné se fera jusqu'à 9 h 45). Inscription à la semaine.

Enquête à Chauenne...un drôle d'évènement s'est produit à Chauenne... Rejoins la BSC (Brigade Scientifique de Chauenne) et aide-nous à résoudre le mystère...

Inscriptions du 15 mars au 11 avril 2017 de 16 h 30 à 18 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi à la salle Motte de Noironte.

Contact : Aline Bertin au 06 72 35 87 81



Elagage à proximité du réseau 20 000 volts

Enedis a programmé une campagne d'élagage à proximité du réseau 20 000 Volts sur la commune de Chauenne en 2017. La réalisation est confiée à des entreprises spécialisées : Buhler, Bourrassin, JMG

Dommartin, Pareau, Pierrot, Sapolin et Vercors Bois.

L'entreprise prestataire élaguant sur votre commune vous informera de son passage en amont de son intervention.

Solidarité femmes Besançon

Vous subissez des violences au sein de votre couple... en France une femme meurt tous les 2 jours sous les coups de son conjoint, plus d'une femme sur sept est victime de violences conjugales, les violences touchent toutes les classes sociales.

Pour briser le silence et votre isolement, entreprendre des démarches utiles et oser prendre une décision, vous pouvez vous adresser à :

Solidarité Femmes Besançon
Accueil sur rendez-vous
Du lundi au jeudi de 9h à 18h
Vendredi de 9h à 17h



Vie communale et manifestations...

Les temps 'éveil et jeux' du relais...

Le Relais Familles Assistantes maternelles du Canton d'Audeux propose une séance 'éveil et jeux' à Chauenne le mardi 11 avril 2017 (inscription obligatoire).



Ces temps s'adressent aux assistantes maternelles, gardes à domicile, parents et enfants de 0 à 6 ans. Ils se déroulent de 9 h 30 à 11 h 00. Pour une meilleure organisation prévenez le relais de votre participation, et prévoyez une paire de chaussons par temps de pluie.

Urbanisme...

A partir du 1er mars 2017, le recours à un architecte devient obligatoire à partir de 150m² de surface de plancher (170m² auparavant).

A vélo, le port du casque devient obligatoire pour les moins de 12 ans...

L'entrée en vigueur de cette obligation sera donc effective à compter du 22 mars 2017. Le port du casque à vélo sera obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers.

Jeudis récréatifs : prochaines séances les jeudis 13 et 27 avril à 14 h salle de la convivialité en mairie. Détente et partage autour des jeux de société...

La fin prochaine des cabines téléphoniques publiques...

Courrier d'Orange

Objet : dépose du parc de cabine dans votre commune
D'ici le 31 décembre 2017, nous allons procéder à la dépose, sur l'ensemble du territoire, des 39539 publiphones. Certains Maires ont déjà fait le choix de demander spontanément cet enlèvement. Cette abrogation intervient dans un contexte de grande décroissance des usages dans les cabines téléphoniques et dans la mutation des usages vers d'autres outils de communication numérique.

Ce plan concerne votre commune. Dans ce cadre, notre partenaire mandaté pour assurer le démontage contactera prochainement vos services pour organiser la dépose du parc. Pour information la durée moyenne d'utilisation de la cabine installée sur votre commune est de 00h 12mn 12s / jour.

Retour en image sur le carnaval du Comité de fêtes du 4 mars 2017...



Météo menaçante mais bonne humeur pour cette première à Chauenne avec les Comité des fêtes...

Une nouvelle directrice pour la halte-garderie depuis le 27 mars 2017...

De gauche à droite : Mme Marielle Joly remplaçante de Fanny Mesnier-Pierrouet assistée d'Aurore Morel et Lise Vurpillet du Relais Famille Assistant Maternelle du canton d'Audeux. L'équipe municipale souhaite la bienvenue à Mme Joly et souhaite à Fanny réussite et épanouissement dans ses nouvelles fonctions et la remercie pour le dynamisme apporté à la structure de Chauenne.



Congés du secrétariat de mairie du lundi 24 au vendredi 28 avril. Permanence des élus le mardi et vendredi de 17 h à 19 h et samedi de 10 h à 12 h.

Pourquoi mettre en place une régulation non chimique des populations de ragondins dans notre commune...

Texte de M Jean-Pierre Pater :

Par arrêté Préfectoral N° DDT-ERNF-UFFSCP-25 -21070306-001 portant destruction de ragondins sur notre commune en particulier, M Guy JACQUOT, lieutenant de louveterie est autorisé à organiser des opérations de destruction par tir (fusil, carabine, arc) en tous lieux (avec l'accord des propriétaires pour les terrains bâtis, cours ou terrains attenants aux habitations) uniquement de jour. M Guy Jacquot pourra se faire aider dans tous les aspects de sa mission par les gardes particuliers et toutes autres personnes proposées par les ACCA (association communale de chasse agréée) concernées.



Le ragondin ou Myocastor est un gros rongeur de la classe des mammifères. Le ragondin est, à l'origine, un animal d'Amérique du sud. Introduit en Europe au XIXème siècle pour sa fourrure, le ragondin a fait l'objet de la création de nombreux élevages, y compris en France, jusqu'au jour où sa fourrure n'étant plus à la mode, certains éleveurs ont relâché ces animaux dans la nature. Ils se sont adaptés au climat et se sont multipliés, d'autant plus facilement que dans notre pays, ce rongeur n'a pas de prédateurs en dehors de l'homme ou du renard roux.

Les premières apparitions, hors captivité, sont apparues dans la vallée de la Saône et de l'Ognon autour des années 1980 1985.

Actuellement l'ensemble du territoire français a été colonisé, excepté les zones de montagne.

C'est un animal qui pèse à l'âge adulte entre 5 à 10 kg pour une taille de 40 à 60 cm de longueur et une queue ronde (à la différence du castor) de 20 à 40 cm .Il a une longévité d'environ 4 à 6 ans.

La femelle du ragondin peut avoir 2 ou 3 portées de 5 à 7 petits par an.

Les ragondins atteignent, pour les femelles, leur maturité sexuelle entre de 3 et 6 mois. A partir d'un couple adulte on peut obtenir, en moyenne, 16 à 18 individus à la fin de l'année, 90 au bout de 2 ans !!!

Le ragondin fréquente tous les cours d'eau ou tous les plans d'eau douce ou légèrement saumâtre, calmes, tels que marais, étangs, bordés de végétation.

Il est parfaitement adapté à la vie aquatique et creuse des terriers de plusieurs mètres de long dans les berges .Ceux-ci possèdent plusieurs entrées dont une est immergée. Il s'agit d'un animal sédentaire dont le territoire se limite à quelques centaines de m².

Le ragondin est essentiellement végétarien, sa nourriture se compose de feuilles, de tiges de végétaux aquatiques (roseaux), de racines, de glands, de fruits, de légumes, mais il ne dédaigne pas aussi les céréales cultivées ou les betteraves.

Le ragondin, en dehors de rare cas de morsure (à la pêche ou à la chasse essentiellement)peut être surtout transmetteur de maladies telles que la douve du foie mais surtout **la leptospirose**. Il s'agit d'une maladie bactérienne sévère, qui, si elle n'est pas diagnostiquée à temps, peut entraîner des troubles graves au niveau des reins et du foie et peu parfois être mortelle .Cette affection atteint principalement les professionnels tels que éleveurs, égoutiers, pisciculteurs mais aussi les adeptes des sports d'eau : pêcheurs, chasseurs, nageurs, etc. La maladie est transmise par les déjections infectées du ragondin en contact avec les muqueuses, les plaies ou les excoriations cutanées.

Compte tenu :

de sa reproduction très prolifique,

des dégâts provoqués par ses terriers le long des berges des cours d'eau ou des ouvrages hydrauliques tels que les digues,

de sa surconsommation de plantes aquatiques qui déstabilise les écosystèmes du milieu humide,

de sa destruction des nids d'oiseaux aquatiques,

de sa consommation de céréales tels que maïs ou blé engendrant un préjudice certain aux agriculteurs,

du risque sanitaire par la transmission de maladies graves telles que la leptospirose,

Une régulation de la population de ragondins est souhaitable.

Monsieur Lamy, piégeur agréé à Emagny, interviendra à Chauenne. Il souhaite disposer d'une aide locale. Dominique Tisserand, employé communal et chasseur assistera M. Lamy et suivra en parallèle une formation pour devenir piégeur agréé. IL pourra ensuite intervenir sur notre territoire. Des cages avec appâts seront disposées le long de la Lanterne, les ragondins capturés sont ensuite abattus.

Retrouvez l'information en détail sur le site Internet de la commune : www.chaucenne.com
Vos remarques et suggestions sont les bienvenues : mairie.chaucenne@wanadoo.fr